



Tables Communes
Restauration Publique
Écoresponsable

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Tables Communes

68 rue Gallieni 93000 BOBIGNY

Compte-rendu succinct des délibérations
Comité Syndical d'installation - Séance du 17 avril 2026

L'an deux mil vingt-six, le dix-sept avril, le Comité Syndical de Tables Communes, légalement convoqué le 10 avril 2026, s'est assemblé dans la Salle 5 de l'Espace Robespierre, situé 2 rue Robespierre à Ivry-sur-Seine (94200), sous la Présidence du doyen d'âge de la séance, Monsieur Philippe BRUSCOLINI, concernant le point n°1, puis sous la présidence de Philippe BOUYSSOU, président en exercice pour les points qui ont suivi.

Le nombre de membres en exercice, conformément à l'article L.5211-8 du CGCT, est de :	32
Le nombre de délégués titulaires présents <i>ou représentés</i> est de :	22 (pour le point 1) 23 (pour les points 2 à 16)
Le nombre de délégués suppléants présents est de :	2
Le nombre de délégués titulaires et suppléants présents <i>ou représentés</i> est de :	24 (pour le point 1) 25 (pour les points 2 à 16)

Le quorum étant atteint, le Comité syndical peut valablement délibérer.
Le Comité Syndical est déclaré installé.

Délégué(e)s présent(e)s à la séance :

ATTIA Dominique, AWAD Mohamed, BATHOSI Hélène, BERNICCHIA Aurélien, BONDEAUX BORREGO Virginie, BOUYSSOU Philippe, BRUSCOLINI Philippe, CHARIFI ALAOUI Audrey, CHAUMILLON Tessa, COLSON Francine, DE ARAUJO FERNANDES Patricia, DE CARVALHO Virginie, GALERA Richard, KA Haby, MADADI Idir, MAZIERE Louis, NESSAÍBIA Nahela, NUNG Michel (*à partir du point n°2*), PINEAU Aline, RUCHAUD Guillaume, SADOU Farid, SHODU Nana, SODHI-KAUR Anmol, délégué(e)s titulaires – MAGIS Yoann, SAADI Mahamoudou, délégués suppléants-

Doyen d'âge : BRUSCOLINI Philippe pour le point n°1.

Secrétaire de séance : SODHI-KAUR Anmol

Scrutateurs(trices) :

ATTIA Dominique et MAZIERE Louis (pour les points n°1, et n° 3 jusqu'au vote du 3^{ème} VP)
COLSON Francine et GALERA Richard (pour le point n°3 du vote du 4^{ème} VP au 7^{ème} VP)

M. Philippe BRUSCOLINI, en tant que doyen d'âge de l'assemblée a ouvert la séance.

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire de séance :

- **Désignation du secrétaire de séance : Madame Anmol SODHI-KAUR est désignée à l'unanimité.**

LE COMITE SYNDICAL,

1°/ n°2026-41 : Procès-verbal d'élection du Président de Tables Communes.

PROCEDE à l'élection du Président de Tables Communes.

Monsieur Philippe BOUYSSOU est élu Président de Tables Communes.

(unanimité, par 24 voix, 0 bulletins blancs ou nuls)

2°/ délibération n°2026-42 : Composition du Bureau Syndical de Tables Communes.

FIXE la composition du Bureau à un Président et sept vice-Président(e)s.

(unanimité, par 25 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention)

3°/ n°2026-43 : Procès-verbal d'élection des vice-Président(e)s.

PROCEDE à l'élection des sept vice-Président(e)s :

- Mme Haby KA est élue première vice-Présidente avec 23 voix, 2 bulletins blancs ou nuls.
- M. Idir MADADI est élu deuxième vice-Président avec 23 voix, 2 bulletins blancs ou nuls.
- M. Mohamed AWAD est élu troisième vice-Président avec 24 voix, 1 bulletin blanc ou nul.
- M. Philippe BRUSCOLINI est élu quatrième vice-Président avec 24 voix, 1 bulletin blanc ou nul.
- Mme Audrey CHARIFI ALAOUI est élue cinquième vice-Présidente avec 24 voix, 1 bulletin blanc ou nul.
- M. Farid SADOU est élu sixième vice-Président avec 24 voix, 1 bulletin blanc ou nul.
- M. Michel NUNG est élu septième vice-Président avec 24 voix, 1 bulletin blanc ou nul.

4°/ délibération n°2026-44 : Délégation d'attributions du Comité syndical au Président de Tables Communes.

DELEGUE au Président les attributions conformément à l'article L. 5211-10 du CGCT.

(unanimité, par 25 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention)

5°/ délibération n°2026-45 : Détermination des conditions de dépôt des listes pour la désignation des membres de la CAO de Tables Communes.

DECIDE que les listes comprennent au plus 5 candidats au titre des membres titulaires et 5 candidats au titre des membres suppléants, que ces listes peuvent être incomplètes et que leur dépôt intervient auprès du président du Syndicat directement ou par courriel (juridique@tablescommunes.fr) au plus tard à l'issue de l'adoption de la présente délibération fixant les conditions de dépôt des listes et avant l'engagement du processus d'opération électorale, le président de séance procédant au constat du dépôt des listes préalablement au lancement desdites opérations.

(unanimité, par 25 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention)

6°/ délibération n°2026-46 : Approbation du règlement intérieur de la CAO et du Jury.

ADOPTÉ le règlement intérieur de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) et du Jury.

(unanimité, par 25 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention)

7°/ n°2026-47 : Procès-verbal d'élection de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) de Tables Communes.

NOMME les membres de la Commission d'Appel d'Offres de Tables Communes suivants :

Membres titulaires
Mme Tessa CHAUMILLON M. Guillaume RUCHAUD M. Idir MADADI Mme Nadia CHAHBOUNE Mme Hélène BATHOSI
Membres suppléants
Mme Aline PINEAU M. Farid SADOU M. Michel NUNG Mme Sylvie JALIBERT Mme Virginie BONDEAUX BORREGO

8°/ délibération n°2026-48 : Désignation des membres du Jury dans le cadre de l'opération de construction de la nouvelle cuisine centrale de Tables Communes.

DESIGNE les membres constituant le Jury, à savoir : les membres titulaires ou suppléants de la CAO de Tables Communes et les deux experts, Nicola DI MATTEO, architecte, et Jean-Marc TATON, AMO énergies, expert en climatisation-ventilation-chauffage.

(unanimité, par 25 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention)

9°/ délibération n°2026-49 : Désignation des représentants au sein de la CAO du Groupement de commandes « Synergies Communes ».

DESIGNE : Monsieur Michel NUNG, en tant que membre titulaire de la CAO de « Synergies Communes », et Monsieur Farid SADOU, en tant que membre suppléant.

(unanimité, par 25 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention)

10°/ délibération n°2026-50 : Désignation des représentants au sein de la CAO du Groupement de commandes « Tremplin ».

DESIGNE : Madame Aline PINEAU en tant que membre titulaire de la CAO du groupement de commandes « TREMPIN », et Monsieur Idir MADADI, en tant que membre suppléant.

(unanimité, par 25 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention)

11°/ délibération n°2026-51 : Désignation de trois administrateurs au sein du Conseil d'Administration de la SEML « TERRE et BOCAL ».

DESIGNE les trois administrateurs représentant Tables Communes au sein du Conseil d'Administration de TERRE & BOCAL : MM. Philippe BRUSCOLINI et Michel NUNG, et Madame Danièle CREACHCADEC.

(3 élus n'ont pas pris part au vote pour l'examen de ce point : Mme CREACHCADEC, MM. NUNG et BRUSCOLINI)

(unanimité, par 22 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention et 3 NPPV)

12°/ délibération n°2026-52 : Désignation des administrateurs au sein du Conseil d'Administration de la SEML SEMELOG.

DESIGNE les trois administrateurs représentant Tables Communes au sein du Conseil d'Administration de la SEML SEMELOG : MM. Philippe BOUYSSOU, Philippe BRUSCOLINI et Luc DI GALLO.

(3 élus n'ont pas pris part au vote pour l'examen de ce point : MM. Philippe BOUYSSOU, Philippe BRUSCOLINI et Luc DI GALLO)

(unanimité, par 22 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention et 3 NPPV)

13°/ délibération n°2026-53 : Approbation de la rémunération des représentants de Tables Communes en tant qu'administrateurs de la SEML SEMELOG.

APPROUVE le principe et les modalités de rémunération des représentants de TABLES COMMUNES en tant qu'administrateurs de la SEML SEMELOG

(3 élus n'ont pas pris part au vote pour l'examen de ce point : MM. Philippe BOUYSSOU, Philippe BRUSCOLINI et Luc DI GALLO)

(unanimité, par 22 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention et 3 NPPV)

14°/ délibération n°2026-54 : Désignation des représentants de Tables Communes au sein de la SCIC Coopérative BIO d'Ile-de-France.

DESIGNE Monsieur Michel NUNG en tant que représentant titulaire de Tables Communes au sein de la SCIC Coopérative BIO Ile-de-France, et Monsieur Goran KAYMAK, en tant que représentant suppléant.

(Un élu n'a pas pris part au vote pour l'examen de ce point : MM. Michel NUNG)

(unanimité, par 24 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention et 1 NPPV)

15°/ délibération n°2026-55 : Syndicat mixte des systèmes d'information – désignation du délégué titulaire et du délégué suppléant.

DESIGNE Monsieur Idir MADADI, en qualité de délégué titulaire au sein du Comité Syndical du Syndicat mixte des systèmes d'information (SII), et Madame Nahela NESSAÏBIA en qualité de déléguée suppléante.

(unanimité, par 25 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention)

16°/ délibération n°2026-56 : Fixation des indemnités pour l'exercice des fonctions des membres du Bureau syndical de Tables Communes.

FIXE le montant des indemnités versées au Président et aux vice-président(e)s dans la limite de l'enveloppe indemnitaire globale : au taux de 37,41 % pour le Président, et au taux de 18,70 % pour chacun des sept vice-Président(e)s en référence à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

(unanimité, par 25 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention)

Le procès verbal de la séance du Comité du 10 février 2026 a été soumis au vote :

- **Approbation du procès-verbal de la séance du 10 février 2026, à l'unanimité.**

Monsieur Philippe BOUYSSOU, Président, a levé la séance à 19 h 50.
A Ivry-sur-Seine, le 17 avril 2026.

Le-Président,
Philippe BOUYSSOU

Publication le : 24/04/2026

